Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213500150-20260511-2026_05_11_D6-DE

2026.05.11 d6

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BALAZÉ

Séance du 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai à 20h30, le Conseil municipal de Balazé légalement convoqué le 7 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la MAIRIE en séance publique, sous la présidence de Stéphane DOUABIN, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice	**19**
Nombre de conseillers votants	**19**
Date de la convocation	**07.05.2026**
Date d'affichage	**07.05.2026**

Présents : Stéphane DOUABIN, Marie-Renée SAILLANT, Jean-Fabrice CLOAREC, Manuella DROUYÉ, Pascal SALMON, Vincent MONIER, Albert CHEVILLARD, Gwénaëlle LE CALVEZ, Jean-Paul BRISSIER, Béatrice RUFFAUT, Hervé LE RIGUER, Mélanie SIMON, Jérémy RUER, Céline MAUDET, Dimitri CHEUL, Aurélie GRANGER et Dominique FAUCHEUX.

Pouvoirs : Rolande TRUEL a donné pouvoir à Marie-Renée SAILLANT
Elodie PAUTONNIER a donné pouvoir à Mélanie SIMON

Secrétaire de séance : Gwénaëlle LE CALVEZ

2026 05 11 D6 - ADHESION A L'ARIC (ASSOCIATION REGIONALE D'INFORMATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Monsieur le Maire expose :

L'ARIC est une association proposant aux collectivités adhérentes des publications relatives aux initiatives locales ainsi que des formations spécialisées à des tarifs préférentiels. Les formations peuvent être choisies dans le catalogue ou être réalisées sur mesure à la demande de la collectivité. Il est également possible de prévoir des sessions qui combinent temps de formation et échanges avec d'autres élus locaux.

Le coût annuel de l'adhésion est de 532 €, soit 28 € par élu.

En cas d'adhésion en cours d'année, le coût sera de 177 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

✓ **D'ADHERER** à l'ARIC pour l'année 2026 pour un montant de 177 €.

✓ **D'INSCRIRE** cette dépense au budget communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Pour extrait certifié conforme.
Le 12/05/2026

Le Maire,
Stéphane DOUABIN

MAIRIE de BALAZÉ 35500 (Ille et Vilaine)